

Image not found or type unknown



vol à l'étalage allemagne

Par **chiskali**, le **30/05/2009** à **15:37**

Bonjour,

Je ne sais pas ce qu'il m'a prsi(je suis conciente que ce n'est guère une escuse...) mais j'ai été prise en train de voler un mascara de 11 euros en allemagne. Le vigil a appelé la police, et j'ai dû signé un rapport reconnaissant les faits. Je n'ai pas pu payer le mascara en question, et je suis interdit de retourner dans ce magasin. Je ne pouvais pas parler avec eux car ils ne parlaient pas français, il ya juste une vendeuse qui traduisait, et qui m'a dit l'interdiction de revenir dans ce magasin, et le fait qu'une copie serait transmise à la police française. Après la vendeuse est partie, et je n'ai pas pu savoir ce que je risquais(amende, convocation en allemagne?? en France?? ils m'ont juste dit que c'était "fertig" et que je pouvais partir.

Je n'ai aucun casiers judiciaire et je n'ai jamais rien fait (meme pas une simple amende pour mauvais stationnement!!) c'est vraiment mon premier (et dernierà acte "criminel" et surtout stupide!!
qu'est ce que je risque?? Dois je faire des démarches en France?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **ardendu56**, le **30/05/2009** à **21:09**

chiskali, bonsoir

Le site de CRAM67, policier de son état, vous dira tout.
http://legavox.fr/forum/international/droit-europeen/etalage-magasin-situe-allemagne_3959_1.htm

Identique que le vôtre :
Guilda : "vol à l'étalage magasin situé en allemagne"

Bien à vous.

Par **chiskali**, le **31/05/2009** à **14:13**

Merci avant tout pour votre réponse.

En fait ce n'est pas vraiment la même chose, dans la mesure où je n'ai payé aucune amende ou caution, et qu'on ne m'a rien dit sur la suite des événements... J'ai proposé de payer le mascara mais on a refusé . Du coup je ne sais pas si n'ayant pas payer d'amende la police allemande va me convoquer, quelle est la procédure dans ce genre de cas?

J'ai honte de ce que j'ai fait, et ça m'aurait servi de leçon, car depuis insomnie et je ne pense qu'à ça, par peur, mais aussi par honte, car je ne pensais pas que je pourrais faire une telle bêtise (comme quoi on ne se connaît pas vraiment...)

Ce qui m'inquiète c'est de ne pas savoir ce qu'il va se passer. Si le fait que la police soit venue, sur place, signifie que l'affaire est close?? OU l'inverse.

En cas d'amende de combien peut elle être (je ne roule pas sur l'or...)

J'ai trop honte et je ne veux en parler à personne dans mon entourage..

Merci si quelqu'un peut avoir des précisions.

Encore merci

Par **ardendu56**, le **31/05/2009** à **17:17**

chiskali, bonjour

"En fait ce n'est pas vraiment la même chose, dans la mesure où je n'ai payé aucune amende ou caution, et qu'on ne m'a rien dit sur la suite des événements..."

Effectivement mais le prix n'est pas le même non plus, vous 11€ contre 115€, c'est un fait.

Vous dites que la police s'est déplacée, avez-vous signé le procès verbal ou autre papier légal ?

Si la réponse est positive, je m'avance en disant que vous risquez un rappel à la loi. Vous pourriez être convoquée devant le Procureur de la République car vous n'avez pas respecté la loi (ce qui est une infraction) :

Le rappel à la loi est une possibilité offerte au parquet, en cas d'infraction de faible gravité, de faire prendre conscience à l'auteur de l'infraction qu'il a commis un acte illégal pour éviter qu'il ne récidive. Le rappel à la loi est prévu par l'art. 41-1 du Code de procédure pénale. Il n'est pas mentionné dans le casier judiciaire parce qu'il ne constitue pas une condamnation.

Le rappel à la loi est une tape sur les mains mais reste dans les archives pas sur le casier judiciaire. En cas de récidive, il ressort.

Je doute que votre affaire aille plus loin, les tribunaux sont engorgés et ne s'arrêtent pas sur les délits de 11€ et commis pour la 1ère fois.

Petit soucis si vous êtes chez vos parents, le courrier arrivera chez eux, si courrier il y a.

Bien à vous et ne désespérez pas pour cette erreur.

Par **chiskali**, le **31/05/2009** à **17:51**

Bonjour,

Merci vraiment pour votre réponse.

Non je n'habite pas chez mes parents, je suis adulte, et c'est justement pour ça que je m'en veux, toutes ces années sans infractions, mais une mauvaise passe financière et j'ai craqué bêtement pour un mascara!!! Je l'ai regretté dès qu'il était dans mon sac, j'ai même pensé à le ressortir, mais j'avais peur qu'on me prenne à ce moment là...

Je vous remercie pour votre compréhension, pour moi c'est plus qu'une erreur, et c'est quelque chose que j'aurais du mal à me pardonner, pas pour le montant, mais pour l'avoir fait.

C'est la police allemande (puisque c'est arrivé là bas) qui s'est déplacée. J'ai dû signé un document où il était écrit en français que je reconnaissais les faits. Le souci de la langue fait que lorsque je leur ai demandé ce qu'il allait se passer, ils ne m'ont pas comprise, le vigile m'a juste dit "fertig". Je sais aussi qu'ils transmetront le papier à la police française. Est ce que c'est la police allemande ou la française qui risque de me convoquer??

Par **ardendu56**, le **31/05/2009** à **18:20**

chiskali, re bonjour

"Fertig" d'après le traducteur de l'ordinateur signifie "terminé"

Est ce que c'est la police allemande ou la française qui risque de me convoquer??

Je doute, mais c'est toujours mon opinion personnelle, qu'ils vous convoquent pour 11€. Ils peuvent très bien laisser tomber ou "filer" la plainte à la France.

Mais cessez de vous faire du mauvais sang. L'erreur, mais sotté, est humaine.

Lisez les pages du policier Cram67, vous comprendrez ce que je veux dire.

http://legavox.fr/membre/message-membre.php?id_membre=3545&PAGE=1

Bien à vous.

Par **chiskali**, le **31/05/2009** à **19:14**

Je vous remercie encore pour votre disponibilité et votre réconfort.

Bonne soirée;

Par **louloute57**, le **23/03/2010** à **20:42**

bonjour, je viens de vivre a peu pres la meme situation
http://www.legavox.fr/forum/penal/etalage-allemande-17ans_16471_1.htm

j'aimerais savoir ce qui c'est passé pour vou du coup ?

Par **alexinou57**, le **26/08/2010** à **14:12**

Bonjour a tous ,
voila un amis a commis une infration en allemagne dans une magasin et a voler une babiol a
peine de 5-10euro

quand nous somme sortit du magasin un vigil nous a demande de nous suivre ! nous somme
entrer das une piece ! ou y'avais la police allemende ! le resposable du magasin voulais porté
plainte contre ce vole ! mais il a voulu nous faire comprendre que si on payer une amende de
60euro il ne porter pas plainte ! alors il lui a donner les 60e et a reçu une fiche disant qu'il a
payer! et il a du remplir une feuille disant qu'il n'a pus le droit de retourner dans le magasin
pendant 1 an apre ca nous somme partir et 1semaine plus tard il a reçu une lettre comme
quoi il a un rendez vous ! a la polizei !

que vont il lui dire?

sachant qu'il n'est pas connu des force de l'ordre allemende n'y francaise ! et qu'il n'est pas
ficher nul par

j'atend vos reponse merci d'avance